

Modification de droit commun n°8 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saumur Loire Développement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête, caractéristiques principales du plan, date à laquelle celle-ci sera ouverte et sa durée : Par arrêté 2025-005-AP, le Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a décidé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la modification de droit commun n°8 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saumur Loire Développement pour une durée de 15 jours **à compter du 10/03/2025 à 9h au 24/03/2025 à 17h inclus.**

La modification de droit commun n°8 porte sur onze communes couvertes par le PLUi de Saumur Loire Développement (Antoigné, Montreuil-Bellay, Vaudelnay, Cizay-la-Madeleine, Saint-Just-sur-Dive, Fontevraud-l'Abbaye, Saumur, Villebernier, Varennes-sur-Loire, Allonnes, Brain-sur-Allonnes) afin de mettre à jour la liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination, identifiés au sein du PLUi Saumur Loire Développement. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est le document d'urbanisme de plusieurs communes. Il a été créé par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU décembre 2000) et modifié par les lois portant engagement national pour l'environnement (ENL juillet 2010), pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR mars 2014), portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN novembre 2018). Il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol. Dans le respect des principes du développement durable, il recherche un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels et agricoles.

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'Environnement, les dossiers soumis à l'enquête comprendront les pièces et avis exigés par l'article L151-2 du Code de l'Urbanisme.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête et autorité compétente pour prendre la décision : La compétence « Plan local d'urbanisme » ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et en application de l'article L153-43 du Code de l'Urbanisme, à l'issue de l'enquête, la modification de droit commun n°8 sera soumise à approbation par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Noms et les qualités du commissaire enquêteur : Monsieur Raymond LEFEVRE, dirigeant d'entreprise retraité.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet : Le public pourra consulter les dossiers sur support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet qui sont tenus à sa disposition pendant toute la durée de l'enquête (du 10/03/2025 - 9h au 24/03/2025 - 17h) :

- En mairie de : Allonnes, Montreuil-Bellay, Saumur et Varennes-sur-Loire aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Au service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, 11 rue du Maréchal-Leclerc - 2^{ème} étage - à Saumur, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 (17h le vendredi).

Le public pourra adresser ses observations par courrier postal envoyé à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@saumurvaldeloire.fr sous la référence « ENQUETE – MO8 PLUi SLD ».

Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- **Lundi 10 mars 2025** de 9h à 12h, à la mairie de Saumur, rue Molière, joignable au 02 41 83 30 00 ;
- **Lundi 10 mars 2025** de 14h à 17h, à la mairie de Montreuil-Bellay, 2 rue de la mairie, joignable au 02 41 40 17 60 ;
- **Mercredi 19 mars 2025** de 9h à 12h, à la mairie de Varennes-sur-Loire, 22 place du jeu de Paume, joignable au 02 41 51 72 29 ;
- **Mercredi 19 mars 2025** de 14h à 17h, en mairie d'Allonnes, 35 Rue Albert Pottier, joignable au 02 41 52 00 30 ;
- **Lundi 24 mars 2025** de 14h à 17h, au siège de l'Agglomération Saumur Val de Loire, 11 rue du Maréchal-Leclerc, joignable au 02 41 40 45 50.

Communication du dossier et des observations : Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir de la Communauté d'Agglomération, communication de tout ou partie du dossier mis à l'enquête dès la publication du présent avis et des observations émises par le public pendant toute la durée de l'enquête.

Consultation du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête : A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le représentant du PLUi Saumur Loire Développement en charge des dossiers et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le représentant du PLUi Saumur Loire Développement en charge des dossiers disposera de quinze jours pour produire ses observations. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Communauté d'Agglomération son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération 11 rue du Maréchal-Leclerc - 2^{ème} étage - à Saumur aux jours et heures d'ouvertures habituels, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, en obtenir communication.

Consultation de l'évaluation environnementale et de l'avis de l'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement : Par décision de la MRAE des Pays-de-la-Loire en date du 2 décembre 2024, les présentes modifications ont été dispensées d'évaluation environnementale. Cette décision est consultable sur le site Internet de l'Autorité environnementale des Pays de la Loire et sera jointe aux dossiers d'enquête.

Identité de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées : Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, service Urbanisme, 11 rue du Maréchal-Leclerc - 2^{ème} étage - à Saumur – 02 41 40 45 56 – urbanisme@saumurvaldeloire.fr.

Site Internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées et les moyens offerts au public de communiquer ses observations par voie électronique :

Pendant la durée de l'enquête, les informations relatives à l'enquête publique sont mises en consultation sur le site de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (<https://www.saumurvaldeloire.fr/>). Par ailleurs, le public peut communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@saumurvaldeloire.fr sous la référence « ENQUETE – MO8 PLUi SLD ».